

N° 0422 /G-DB

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION
LE GOUVERNEUR DU DISTRICT

Vu la loi n° 04-038 du 05 août 2004 relative aux associations,
Vu le B.E.n°064 GDB-DRC en date du 15 Aout 2022

Certifie avoir reçu de: **Monsieur Mahamadou BAGAYOKO, Blogueur/Journaliste,**
Président de l'Association, domicilié à Senou Médine 2, près du cimetière.

Une déclaration en date du **11 novembre 2021**

Par laquelle il fait connaître la constitution d'une association dénommée :
« **Association pour la Promotion des Actions culturelles et sportives** », en abrégé
(A.P.A.C.S.)

Ayant pour but de : **contribuer à la promotion de toutes les Actions culturelles et sportives.**

Dont le siège social est situé à : **Senou Médine 2, près du cimetière, rue 377, porte : 61**

- Le dossier comprend :
- 1°) **deux** exemplaires (dont un timbré) de la déclaration en date du **11 novembre 2022** ;
 - 2°) **deux** exemplaires certifiés conformes du procès-verbal de l'assemblée constitutive ;
 - 3°) **deux** exemplaires certifiés conformes (dont un timbré) des statuts de l'association.

En application des dispositions des articles 7 et 8 de la loi précitée, il appartient au déclarant de :

A – faire insérer au Journal Officiel de la République du Mali, un extrait contenant la date de la déclaration, le titre et l'objet de l'association, l'indication de son siège social ainsi que les noms des membres du bureau ;

B – notifier à l'administration, dans un délai de trois mois, les changements survenus dans l'administration ou la direction de l'association, les modifications apportées aux statuts, les changements de l'adresse du siège social, les nouveaux établissements fondés et les acquisitions ou aliénations d'immeubles.

Bamako, le **03 MAI 2022**

La délivrance du présent récépissé a le caractère d'une simple formalité et n'implique aucun engagement particulier de l'Administration envers l'Association concernée.

PLE GOUVERNEUR PLE GOUVERNEUR
Le Conseiller aux Affaires
Administratives et Juridiques
Mangoro KONATE
Membre du Corps Préfectoral
